

## CM 27 avril 2023

Présents : Jérôme Tournier Maire, Emmanuel Rizzi, Gilles Campy, Brigitte Mathieux, Annie Salomon du Mont, François Foucquart, Sandrine Gauchet, Chrystel Meulle, Monique Gaudron, Céline Cannard,

Excusés : Amandine Guichardot pouvoir à Monique Gaudron, Roger Ballet pouvoir à François Foucquart, Marie-Noëlle Roy pouvoir à Annie Salomon du Mont, Emmanuel Grouillon pouvoir à Céline Cannard, Jean Noziere pouvoir à Jérôme Tournier, Chantal Martelin pouvoir à Emmanuel Rizzi, Rémi Courtout pouvoir à Gilles Campy.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Adopté à l'unanimité

### **2. Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

L'actuelle commission est composée de Brigitte Mathieux, Jean Noziere, Marie-Noëlle Roy, Karine Blondeau et Gilles Campy (titulaires) et Frédéric Olivier, Annie Salomon, François Foucquart, Rémi Courtout et Sylvie Bichon (suppléants)

Législation : dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- Deux autres conseillers municipaux appartiennent à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

La commission de contrôle nommée pour trois ans a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire. Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

La commission de contrôle est convoquée par le premier des trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Le conseiller municipal a compétence liée pour convoquer la commission de contrôle dans les hypothèses où la loi prévoit sa réunion. Cette fonction, prévue par l'article R. 8, constitue une « *fonction dévolue par la loi* » au sens de l'article L. 2121-5 du CGCT. Il s'agit donc d'une obligation pour le conseiller municipal compétent. Les membres de cette commission sont nommés pour trois ans.

Ainsi proposition pour la nouvelle commission (2023-2026) :

Titulaires : Jean NOZIERE, Brigitte Mathieux, Marie-Noëlle Roy, Rémi Courtout, Karine Blondeau

Suppléants : Annie Salomon, Frédéric Olivier, François Foucquart, Jean-Marie Buchin, Frédérique Chevrant

*Les membres de la commission de contrôles des listes électorales sont nommés à l'unanimité*

### **3. Approbation du tableau actualisé d'identification des voies communautaires et communales de la commune**

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence voirie, la communauté de communes Bresse Haute Seille a souhaité associer la commune à la réflexion menée sur la révision de son périmètre d'action. En 2020, une étude diagnostique a été confiée à la société LogiRoad afin de recenser l'ensemble du patrimoine voirie à l'échelle des 54 communes de notre territoire.

Dans un second temps, en application du règlement de voirie approuvé en Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021, un référentiel des voies (ou tronçons de voies) a été établi sur la base de l'étude diagnostique, permettant ainsi de codifier et cartographier chacune des voies observées.

De manière regroupée (via les sous commissions) ou individuelle, chaque commune a été rencontrée par le service Voirie pour discuter de ce que pourrait être le nouveau périmètre des voies d'intérêt communautaire qui émane de cette actualisation.

Karine Blondeau demande une explication complémentaire concernant la voirie. Le maire explique que sur une voie, une partie peut être d'intérêt communautaire (si elle mène à des habitations) et l'autre non (si elle ne conduit pas à des habitations). La CCBHS gère l'entretien au sens de la bande de roulement.

François Foucquart demande si les associations foncières vont valider ce tableau. Le maire répond qu'il n'y a pas lieu dans la mesure où les chemins appartenant à l'AF sont bien identifiés et n'empiètent pas sur la voirie communale ou d'intérêt intercommunal.

*Approbation à l'unanimité du tableau d'identification des voies communautaires et communales de la commune correspondant à cette actualisation*

### **4. Validation des plans de financement suite à l'attribution de subventions (aires de jeux, portes salle des fêtes Roger Nozière)**

Le maire indique que suite à l'attribution de diverses subventions, pour la mise en paiement, le conseil municipal doit valider le plan de financement de chaque projet.  
Création de plateformes de jeux pour enfants

DEPENSES		RECETTES	
Kompan	30 745,80 € HT	DETR (30 %)	9224 € HT

Ecole		Dotation Relance Jura ((30 %))	0
		Autofinancement	21 521, 80 € HT
TOTAL	30 745,80 € HT	TOTAL	30 745,80 € HT

DEPENSES		RECETTES	
Kompan Bréry	12 717,90 € HT	DETR (30 %)	15 767 € HT
Salle des fêtes Noziere	39 838,80 € HT	Dotation Relance Jura (25 %)	9 960 + 3 180 = 13 140 € HT
		Autofinancement	23 649,70 € HT
TOTAL	52 556,70 € HT	TOTAL	52 556,70 € HT

Travaux : changements portes d'entrée et vantaux pour une meilleure protection thermique

DEPENSES		RECETTES	
Genevoix	24 512 € HT	DETR (30 %)	7 354€ € HT
		Département (25 %)	6 130 € HT
		Autofinancement	11 028 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>24 512 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 512 € HT</b>

##### **5. Demande de subventions pour la restauration de la statue de la Pietà et de ses éléments associés inscrits au titre des monuments historiques (DRAC et conseil départemental du Jura)**

La statue de la Pietà (base Palissy : PM39002104) est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 29/06/1974 et conservée à l'église Saint-Laurent de BRERY. La statue de la Piéta et ses éléments associés ont besoin d'être restaurés afin d'assurer leur conservation, la déclaration de travaux déposée auprès de la DRAC référencée DM 039 075 23 00001 n'appelle pas d'opposition de sa part. En tant qu'objet bénéficiant d'une inscription au titre des Monuments Historiques, l'Etat octroie 40 % de subvention sur le coût HT des travaux et le Conseil Départemental peut financer 25 % du coût HT de la restauration,

- Le devis n° D-23030881 du Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art (CRRCOA) pour la restauration de la statue de la Pietà en bois polychromé d'un montant de 3.150,00 € HT

- Le devis n° D-23030882 du Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art (CRRCOA) pour la désinsectisation du mobilier et éléments statuaire en bois d'un montant de 5.020,00 € HT

Le reste à charge pour la Commune serait de 2.859,00 €.

*Les deux demandes de subvention pour cette restauration sont validées à l'unanimité.*

##### **6. Délibération modificative du budget n°1**

Attribution de compensation 2023 de la CCBHS 60 366 €. Le maire explique que le solde des attributions de compensation 2022 fut reçu en janvier pour un montant de 36 513 €, soit un total de 96 879 €. Au BP 2023, a été prévue la somme de 75 600 € correspondant à 2023. Il faut donc augmenter l'article 739211 de 21 280 €.

*Approbation à l'unanimité*

## **7. Convention avec les services de Territoire Ingénierie Jura**

Lors du dernier conseil syndical du SIARD, les membres délégués ont été informés que le programme travaux qui sera proposé à chaque commune à l'issue du diagnostic des réseaux d'assainissement ne pourra être subventionné par l'agence de l'eau à la condition que celle-ci dispose d'un plan de zonage. Ce qui n'est a priori pas le cas actuellement.

Afin de réduire les coûts, l'étude des plans de zonage pourrait être confiée au bureau d'étude Réalités Environnement dans la continuité du diagnostic assainissement.

Le montant d'une étude pour un plan de zonage est de l'ordre de 4000 à 5000€ HT par commune. L'agence de l'eau ne finance les études que si leur montant est supérieur à 10000€. Ce financement peut aller jusqu'à 50% du montant HT

Si l'ensemble des communes souhaite bénéficier d'une subvention, il est donc nécessaire de constituer un groupement de commande et qu'une commune soit désignée coordonnatrice de ce groupement. La commune de Voiteur si vous le souhaitez se propose comme coordinatrice.

Afin de solliciter les services de Territoire Ingénierie Jura pour l'établissement d'une convention et demander un devis au bureau d'étude, il est nécessaire que chaque commune délibère pour donner son accord. Par la suite une deuxième délibération au niveau de chaque commune sera nécessaire pour l'application de ladite convention.

## **8. Point sur les dossiers en cours (maire-adjoints)**

Gilles Campy : électrification en LED de l'école réalisée ; porte salle des fêtes Roger Nozière réalisée ; lave-vaisselle : dépannage de fuite par Horis réalisé.

Le parquet de la salle Roger Nozière sera à revitrifier.

Réunion nouvelle Gendarmerie : point fait pour trouver une date d'inauguration avec Préfet, Députée, le maire s'en charge.

Emmanuel Rizzi : relation avec M. Dubois, le Garde forestier sur la chute d'arbres  
Le bois de Ney est prioritaire pour l'ONF.

Sandrine Gauchet : aires de jeux réalisées ; commande de trottinettes faite, bancs commandés , 2 aspirateurs arrivés

Monique Gaudron : fleurissement : réception des plantes le 2 mai ; pour cette année seul le quartier de la Sarrazine sera géré par les habitants ( l'année prochaine , il y aura plus de monde)

passage de la flamme du Souvenir le 5 mai au Monument aux morts de Domblans à 12h43.

Cérémonie du 8 mai 10h Bréry, 10h30 Domblans

Expo artistes à Bréry 13 mai

Semaine de l'été : en cours de préparation ; 7 groupes de musiciens ...

Marché de Producteurs le 25 mai avec l'OCA...

## **9. Informations diverses**

- Le CM du 25 mai est annulé et repoussé au 9 juin, du fait des élections sénatoriales. Cette date est imposée par la Préfecture pour l'élection au sein du conseil municipal des grands électeurs. Le maire organisera une réunion préalable pour informer les membres du conseil qui souhaiteraient être délégués. Il indique qu'il le sera lui-même. La commune peut prétendre à 5 délégués titulaires et 3 suppléants. Plusieurs listes peuvent être constituées, et peuvent ne pas être complètes. L'élection des délégués se fait à la proportionnelle au plus fort reste. Les modalités seront expliquées lors de la réunion.

Ressources Humaines : Recrutement de M. Basset comme employé municipal jusqu'en octobre. M.Febvre a demandé sa mutation à compter du 1<sup>er</sup> juin en Saône et Loire. Un autre recrutement pour la période estivale sera à prévoir. Le maire indique qu'une réorganisation des agents techniques sera proposée et élaborée en concertation avec M.Ballet. Par ailleurs, J. TOURNIER indique que M. le Président du comité des fêtes de Domblans a postulé. Cette candidature ne lui a pas paru opportune, d'autant qu'il est également membre du bureau de l'association foncière. Après avoir consulté certains adjoints, il lui a indiqué les motifs pour lesquels il ne serait pas recruté, en lui disant que sa porte était ouverte pour discussion. En effet, la commune subventionne les associations, et travaille en étroite collaboration avec elles pour l'animation. De plus les employés communaux étant amenés à réaliser des travaux pour l'AF, il y aurait une confusion. Il assume sa décision et précise qu'elle est aussi dans ses attributions de délégation. Il regrette que ce dernier préfère évoquer ceci avec la population plutôt qu'avec lui-même, en donnant qui plus est de fausses informations. Il précise de nouveau qu'il est prêt à évoquer ce point avec M.Buchin.

Le Maire a déposé plainte contre un habitant de Domblans qui garait mal son camion : injures, intimidation physique.

Un logement vient de se libérer sur le bâtiment de la place Syamour. Le maire demande à la commission bâtiment de se réunir et de définir si des travaux sont à envisager.

Une date sera proposée pour vider la maison Royet.

Céline Cannard : Charte Famille en cours sur la CCBHS pour 3 ans (CAF/ Comcom) : diagnostic, travail avec partenaires et habitants ; travail à la réalisation d'un weekend pour faire émerger les projets de jeunes de 12 à 25 ans à Sergenaux en octobre. Avec l'association "Les Jeunes de Domblans", travail sur une manifestation en juillet pour la fête de Domblans : tournoi de foot au city stade le samedi et finales le dimanche matin ; un cross le samedi après-midi (objectif : 100 participants) ; participation au chapeau (argent récolté remis à une association pas encore définie). Tombola, vente de pâtisseries. Le dimanche matin, inauguration de l'aire de jeux. Les jeunes cherchent des bénévoles pour les aider à préparer ce WE."

#### **10. Questions diverses**

F.Foucquart demande ce qu'il en est du déploiement de la fibre. Le maire répond que c'est en cours et que les opérateurs contacteront leurs abonnés quelques mois après.

Le secrétaire de séance (F.Foucquart)

le maire :